

LE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE : allié incontournable dans la problématique environnementale et énergétique

ENJEUX ET PROPOSITIONS D'UNE FILIÈRE MOBILISÉE

AXE 1 Réussir la transition énergétique en misant sur les atouts de la boucle à eau chaude

La boucle à eau chaude permet d'accueillir toutes les énergies, traditionnelles comme renouvelables, et contribue ainsi à l'équilibre du mix énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, préconisée par la loi de transition énergétique, implique le rééquilibrage du mix énergétique français, notamment pour la production de chaleur. Néanmoins, les objectifs de développement des énergies renouvelables sont difficilement compatibles avec les moyens de production actuels. Afin d'y parvenir, des investissements lourds seront nécessaires sur le long terme.

Dans ce contexte, la boucle à eau chaude, seul système de chauffage ouvert à toutes les énergies, est un levier important de la transition énergétique puisqu'elle est à la fois un excellent support pour le développement des énergies renouvelables et répond aux besoins énergétiques français actuels grâce aux énergies traditionnelles.

De plus, grâce à leurs efforts en R&D, les industriels du système de la boucle à eau chaude ont développé nombre d'équipements performants, notamment les chau-

dières hybrides et micro cogénération. Celles-ci permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de produire de l'énergie pour le domicile.

PROPOSITIONS

→ **Mettre en place un observatoire du CO₂ par énergie et par usage** afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments et ses conséquences sur les émissions de CO₂.

→ **Eviter l'effet Joule pour les usages chauffage et eau chaude sanitaire dans la construction neuve et la rénovation énergétique des bâtiments** chaque fois qu'une solution par boucle à eau chaude est envisageable.

→ **Imposer dans la prochaine RT 2018 de la construction neuve des objectifs de résultats en énergie primaire et en émission**

de gaz à effet de serre en s'attachant à définir des facteurs d'émission de CO₂ des énergies prenant en compte les conséquences d'une évolution de la consommation ou de la production d'énergie.

→ **Adapter les aides fiscales et réglementaire afin d'atteindre les objectifs de la PPE notamment pour les installations solaires thermiques** : 180 ktep en 2018 et 400 ktep en 2023 (soit 480.000 m² sur la période 2015-2018 et de 1.000.000 de m² par an à partir de 2023).

→ **Fixer un objectif ambitieux de 50 000 systèmes hybrides par an dès 2020** ; les systèmes hybrides (PAC/chaudière) utilisent plusieurs sources d'énergie et permettent de valoriser le meilleur rendement énergétique de chaque technologie ainsi que de réduire la pointe d'électricité saisonnière et d'intégrer les énergies renouvelables.

AXE 2 Dynamiser le secteur du bâtiment et les emplois

L'atteinte des objectifs énergétiques à l'horizon 2030/2050 permettrait à la filière de la boucle à eau chaude de créer de nombreux emplois non-délocalisables d'ici à 2022.

Les problèmes de pouvoir d'achat des ménages et la complexité des dispositifs techniques et administratifs conduisent pour l'instant à un très faible renouvellement du parc des équipements de chauffage dans le bâtiment ancien. Aujourd'hui, il existe 20 millions de logements équipés d'un système de chauffage par boucle à eau chaude soit près de 15 millions de générateurs individuels ou collectifs et le taux de remplacement des chaudières, dont une sur trois a plus de 15 ans, est inférieur à 4% par an.

Pourtant 150 000 installations de nouvelles chaudières en complément du rythme de remplacement actuel permettraient de créer

chaque année 2 000 emplois supplémentaires dans l'ensemble de la filière de la boucle à eau chaude. Pour l'essentiel, il s'agit d'emplois locaux (dans les métiers du diagnostic, de l'installation, de la maintenance, de la distribution et de la production), à forte valeur ajoutée et technicité, à tous niveaux de qualification et facilitant l'insertion rapide des jeunes grâce à l'alternance.

Favoriser le développement des équipements de chauffage performants est donc non seulement pertinent en termes de performance énergétique, mais représente également un important gisement d'emplois non-délocalisables.

PROPOSITIONS

→ **Soutenir la R&D** en matière d'efficacité énergétique par un crédit d'impôt spécifique.

→ **Accroître la visibilité pour les acteurs de la filière** en instaurant une plus grande stabilité, simplicité, équité et pérennité des différentes réglementations et incitations fiscales.

AXE 3 Informer le consommateur des bénéfices du chauffage durable et inciter aux travaux de rénovation

L'information est un levier essentiel pour changer les mentalités des consommateurs sur le long terme et les inciter à adopter des gestes qui leur permettront de réduire leurs émissions et leur facture.

Le marché de la rénovation peine à décoller et l'objectif de 500 000 logements par an rénovés, fixés par la loi de transition énergétique, est loin d'être atteint. Or c'est en rénovant un système de chauffage vétuste et en isolant que l'occupant peut diminuer sa consommation énergétique, améliorer son confort thermique et faire baisser ses factures.

Pour rappel près de 2/3 des logements bénéficient d'un mode de chauffage par boucle eau chaude, la rénovation des équipements thermiques constitue donc un formidable gisement d'économies d'énergie et de réduction des rejets de gaz à effet de serre. Avec un taux de remplacement voisin de 4% l'âge moyen du parc se situe aux alentours de 25 ans, ce qui d'une part le rend souvent obsolète en termes de performance et met en évidence le déficit d'information du consommateur.

La filière est d'ores et déjà mobilisée pour informer et accompagner les utilisateurs dans leurs démarches de rénovation de leurs équipements. Cependant, pour accentuer la transition énergétique et les économies d'énergie, le secteur public doit intensifier son action d'information et de soutien.

En effet, près de la moitié des français pensent qu'ils devraient être mieux informés sur les aides publiques à leur disposition pour enta-

mer des travaux de rénovation énergétique¹. Il est donc essentiel d'inciter ces consommateurs potentiels à passer l'acte de décision au moyen des de deux leviers :

- Communiquer largement sur le type et le montant des aides disponibles pour les travaux tout en assurant leur pérennité et stabilité dans le temps et en apportant toutes recommandations sur les solutions de financement ;
- Communiquer sur les travaux offrant le meilleur rapport coût/performance, et leur possible programmation dans le temps, en mettant en évidence les gains réalisables.

PROPOSITIONS

- **Mettre en avant des travaux par phasage plutôt que des rénovations globales** : les études Energies et Avenir montrent que le bouquet de travaux associant isolation et remplacement du système de chauffage permet d'obtenir 50% à 60% d'économies d'énergie en maison individuelle comme en logement collectif.
- **Généraliser la maintenance et la modernisation des équipements** pour réduire de 25 à 30% les émissions de CO₂ et faire baisser la consommation énergétique.

→ **Maintenir les incitations fiscales actuelles avec un taux unique et incitatif, à date de 30%.**

→ **Communiquer largement auprès du grand public sur les aides fiscales nationales et locales** (guichet unique, plateformes de rénovation locales...).

→ **Orienter le grand public vers les travaux les plus efficaces et efficaces**, à savoir le remplacement de la chaudière et l'isolation thermique des combles, en mettant en avant l'amélioration du confort, la plus-value patrimoniale et la réduction de la facture énergétique.

→ **Mettre en place un étiquetage énergétique des chaudières du parc** afin de favoriser leur remplacement.

→ **Soutenir plus spécifiquement le remplacement et l'entretien du parc des 3 millions de chaudières ayant plus de 20 ans pour les ménages précaires** en adaptant les aides au travers du dispositif CEE (bonification des fiches chaudières) et du CITE (aide fiscale sur 5 ans pour la maintenance).

AXE 4 Mettre le confort du consommateur au centre des discussions

Le confort du bâtiment est un aspect essentiel, tant pour le bien-être de l'occupant que pour sa santé, et doit donc être développé dans les prochaines réglementations

Dans le cadre des concertations liées au mouvement de transition énergétique dans le secteur du bâtiment, le débat public et les efforts se sont principalement centrés sur la performance des bâtiments et la réduction des consommations énergétiques.

Il ne faut pourtant pas perdre de vue d'autres sujets tout aussi essentiels, à l'image du confort thermique. Tout individu passe en moyenne 75% de son temps à l'intérieur d'un bâtiment, en milieu fermé. Le confort thermique, qui peut être défini comme le fait de ressentir une température acceptable/agréable, est donc essentiel pour le bien-être et la santé de l'occupant.

Le confort est d'ailleurs l'une des premières préoccupations des français vis-à-vis de leurs logements. Pour preuve, des études ont montré que 64% des ménages ayant l'intention d'effectuer des travaux dans les années à venir

le font essentiellement pour des raisons de confort, les économies d'énergie n'étant citées qu'à 28%.

Il est donc primordial que ce critère du confort soit correctement intégré dans les réglementations thermiques. Or la dernière étude d'Energies et Avenir sur le confort des occupants dans les bâtiments performants démontre que ce critère n'est pas suffisamment pris en compte par la réglementation thermique actuelle (RT2012). La température intérieure d'un bâtiment peut être jugée acceptable au sens de la RT2012 mais peut s'avérer être extrêmement inconfortable en réalité. Il est donc indispensable de renforcer la régulation et la gestion active de l'énergie dans les bâtiments pour optimiser le niveau de confort tout en minimisant la consommation énergétique.

PROPOSITIONS

→ **Imposer un objectif de résultat en matière de confort thermique** dans les prochaines réglementations.

→ **Favoriser l'installation des équipements performants** (nouvelles générations) avec les fonctions de régulation et gestion active de l'énergie (article 14 de la LTECV) dans les bâtiments neufs et lors de rénovation.

→ **Fixer un critère de confort dans la RT 2018 en se basant sur la norme révisée du confort adaptatif (NF EN 15251)** afin d'éviter que les exigences de résultats ne dégradent le confort thermique et la qualité d'air dans les bâtiments neufs.

1. Sondage OpinionWay pour Teksial – Les français et le froid, février 2016.

L'association Energies et Avenir regroupe l'ensemble des professionnels de la filière. Elle réunit les fournisseurs d'énergie, les organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipement. Les 300 000 professionnels de la filière, qui représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros, sont prêts à s'engager aux côtés des pouvoirs publics pour faire de cette approche le succès environnemental, économique et social des années qui viennent.